

## **Avis adopté**

Séance plénière du 28 juin 2023

### *Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage*

#### **Déclaration du groupe CFTC**

Lorsque nous observons notre société de consommation et d'usage nous constatons qu'elle se transforme rapidement sous diverses influences.

La période COVID a accéléré durablement les mutations de comportements de l'ensemble des acteurs économiques. La nécessité de s'adapter à des contraintes inconnues jusqu'alors bouscule les habitudes. Le changement de paradigme économique est évident, même s'il ne concerne pas immédiatement toutes les générations. Les juniors semblent plus prompts à utiliser sans acheter alors que la possession est encore très ancrée chez les séniors.

Nous devons repenser nos modèles de production et d'organisation pour générer de la performance et créer la confiance en respectant l'environnement. Déclarations des groupes La commission, et ses deux rapporteures, mettent en lumière les composantes indispensables au passage maîtrisé du modèle actuel à celui des générations futures. Passer de l'obsolescence programmée à la pérennité programmée implique une prise de conscience collective.

La mise en perspective des 3 piliers permet de rappeler que notre système économique est structurant :

- La durabilité des biens produits permet de gérer au plus juste la consommation de matières premières ;
- La place du monde du travail en général dans la transformation est nécessaire pour améliorer la qualité du produit et du service ;
- Le numérique et l'intelligence artificielle bousculent les utilisations et nécessitent une vigilance accrue.

La CFTC souligne la préconisation 1 : la mise en place d'un comité des parties prenantes qui effectuerait un travail d'analyses prospectives auprès des décideurs qui ont encore besoin d'être dynamisés.

Nous soutenons, bien entendu, la préconisation 4 qui encourage un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux, à partir de constats partagés sur la gestion du changement, les rémunérations, la reconnaissance professionnelle, la formation.

L'invitation du CESE lancée aux pouvoirs publics à transcrire fidèlement les accords interpro doit s'appliquer dès maintenant. Pour le partage de la valeur, par exemple, actuellement. Enfin la CFTC soutient la préconisation 5 qui prend en compte le risque pour le consommateur d'être victime de propositions multiples et mal évaluées.

Le groupe CFTC votera en faveur de l'avis et adresse ses sincères remerciements aux rapporteures, aux membres de la Commission et au personnel du CESE.